



www.saintirenee.ca

Info municipale de Saint-Irénée

23 mars 2009

LES BELLES RENCONTRES DU PRINTEMPS 2009

Durant les mois d'avril et de mai, vous êtes invités à venir rencontrer des personnes intéressantes qui ont à cœur de vous faire partager leurs passions. N'hésitez pas à ajouter à votre agenda les dates suivantes :

Le lundi **6 avril** 19h à la biblio Basile-Routhier 136 principale à Saint-Irénée.



Vous êtes invités à une «Rencontre-gourmande» sur le chocolat et ses multiples facettes. La présentation sera animée par madame Micheline Mongrain, auteure à succès de plusieurs livres sur la cuisine régionale.

Le **jeudi 23 avril** 19h à la biblio Basile Routhier.

Vous êtes invités à une «Rencontre-scientifique» dans laquelle on vous donnera un bref aperçu de la science nucléaire. Rien de moins!

La présentation sera animée par madame Luce Gauthier, physicienne et chercheure, maintenant retraitée et résidente de Charlevoix.

Le **vendredi 22 mai** 19h à la salle municipale de Saint-Irénée, 124 rue principale.

Venez assister à une «Conférence» sur la vie du frère Marie-Victorin et l'Odyssée de la Flore Laurentienne. Cette présentation sera donnée par madame Lucie Jasmin, recherchiste «Mon Miroir, journaux intimes (1903-1920) frère Marie-Victorin.»



Le coût d'entrée pour chacune de ces rencontres est de 5\$. Bienvenue à tous.

APPAREIL AUDITIF

Un appareil auditif de marque «Phonak» a été retrouvé sur le perron de l'église. Pour information, vous pouvez communiquer à la municipalité au (418) 452-3231.



RALLYE BRASSERIE

Avis à tous,

Le rallye-brasserie sera de retour le 2 mai prochain. Préparez-vous mentalement à répondre aux questions sur divers sujet de l'actualité tout en

sirotant une bonne bière (évidemment, sauf pour le chauffeur). Formez votre équipe de 5 personnes (Il doit y avoir au moins une femme par équipe) et téléphonez à Claude ou Martine afin de vous inscrire.

Pour inscription ou informations: Claude 418-452-3200

Martine 418-452-3243

DÉRY TÉLÉCOM

Veillez prendre note que durant les prochaines semaines, Déry Télécom fera l'interruption de signal pour de courte période; ceci, suite à la modification du système de câblage pour le déploiement Internet Haute Vitesse et Télé-numérique. La compagnie s'excuse pour ces petits désagréments. Avec ces travaux, le service Internet devrait être fonctionnel d'ici la fin du mois de mai 2009. En ce qui a trait à la grille de tarification, vous pouvez consulter le site internet au www.derytele.com

BANQUE DE NOMS

La banque de noms pour différents comités est épuisée. Si des personnes sont intéressées à donner leur nom, vous pouvez communiquer au bureau municipal au 418-452-3231.

INFORMATIONS DE VOTRE CONSEIL DE FABRIQUE



CONTRAT SACRISTAIN/ENTRETIEN MÉNAGER

En juin 2008, une évaluation a été faite relativement aux services de sacristain et d'entretien ménager. Le conseil de fabrique est venu à la conclusion de séparer les tâches de sacristain et d'entretien ménager. Le contrat qui liait le conseil de fabrique et la personne signataire du dit contrat a pris fin le 31 décembre dans sa forme existante.

Une offre « d'appariteur liturgique » a été faite à la personne dans une forme différente soit celle dont les tâches exclues toutes celles s'apparentant à l'entretien ménager. A cette tâche s'ajoute celle de déneigement compte tenu que celui-ci doit se faire pour permettre l'accès aux offices en toute sécurité.

Le contrat a été convenu entre l'entreprise Frédéric Gagné et le conseil de Fabrique pour une durée d'un an.

Dans un optique de fonctionnement inter fabrique, une entente a été convenue avec la Fabrique de La Malbaie afin d'utiliser les services de la même personne qui y assume déjà les tâches d'entretien ménager. Cette entente est valide pour 6 mois et sera réévaluée sur les résultats et les commodités fonctionnelles. Monsieur Michel Maltais s'acquitte de ces tâches aux 15 jours.

ELECTRICITÉ

Afin de régulariser la température dans l'église et éviter des oublis de fonctionnement en dehors des offices, des thermostats électroniques ont été installés par un entrepreneur en électricité en octobre 2008. Nous croyons pouvoir réaliser des économies qui permettront de rentabiliser ces équipements à moyen terme. La programmation établie nous permet un contrôle ajusté sur la température souhaitée aux périodes occupées et inoccupées.

De plus certains indices nous ont permis de déceler un trouble majeur dans la boîte électrique, ce qui nous a conduit au remplacement de la boîte électrique en mars 2009.

TROUVAILLES

Les membres du conseil de fabrique ont procédé à une vérification du grenier de la sacristie et ont constaté un entreposage de biens liturgiques assez imposants : objets sacrés, vêtements liturgiques, matériels de tout ordre servant à divers événements de la vie liturgique. Les membres ont dû, particulièrement pour les vêtements, rapatrier le tout dans la sacristie, en raison de la vermine qui s'en donnait à cœur joie et de l'humidité régnante.

C'est pourquoi vous avez dû voir apparaître certains objets : chandeliers, supports pour lampions, etc... Pourquoi cacher ces trésors, ils ont toujours leur place, n'est-ce pas??

RENCONTRE DE SYMPATHIES

A compter du 1 avril 2009, les frais pour la rencontre de sympathies dans l'église seront légèrement haussés. **Ils passeront de 50\$ à 75\$.** Plusieurs éléments justifient cette hausse : coûts de chauffage, d'électricité et d'entretien général. D'autres fabriques ont également ajustés leurs frais.

APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DU GAZON AUX ALENTOURS DE L'ÉGLISE ET L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE.

La personne qui assumait ces entretiens saisonniers nous avise qu'il ne renouvellera pas son contrat pour la saison 2009. Le conseil de Fabrique est à la recherche de personnes qui auraient la disponibilité et la capacité pour assumer ces tâches. Le contractuel devra posséder ses équipements.

Toutes personnes intéressées à effectuer ces tâches devront soumettre leur intention en communiquant auprès Solange Boudreault 418-452-1054 ou Gaétan Girard au 418-452-9291.

MESSE DU MARDI

Compte tenu du très petit nombre de participants à la messe du mardi, le conseil de fabrique en accord avec les curés, avise **la population que la messe se tiendra les mardis à 16hres et se déroulera à la sacristie** au même rythme que maintenant c'est-à-dire aux 2 semaines.



L'essai se fera jusqu'à la fin du mois de mai et par la suite une nouvelle évaluation sera faite qui tiendra compte des éléments suivants : frais de déplacement (prêtre et sacristain), électricité, chauffage, dépenses diverses et entretien ménager. Beaucoup de frais pour 4-6 personnes participantes!!

Le conseil de fabrique en accord avec les prêtres doit évaluer d'autres possibilités afin de répondre aux attentes et aux besoins pastoraux et d'évangélisation.

CAPITATION 2009

La campagne pour la Capitation 2009 se tiendra à nouveau cette année du 1 mai au 31 mai 2009. Les informations vous seront acheminées comme à l'habitude par voie postale dans les prochaines semaines. Le Conseil de Fabrique sollicite tous les paroissiens de la communauté chrétienne afin qu'ils s'en acquittent et vous remercient à l'avance de votre générosité et votre fidélité à notre vie pastorale et communautaire.

Notre ÉGLISE vit grâce à chacun de ses membres.

DIVERS

Nous devons procéder à un ajustement de l'orgue à tuyaux vers le mois de juin.

Le conseil de Fabrique vous assure de toute sa rigueur dans la gestion et l'organisation de la vie communautaire chrétienne.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET
DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**



Des représentations ont été adressées au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire concernant la gestion du dossier de l'eau potable par le Conseil de la Municipalité de Saint-Irénée. Les plaignants contestent la solution proposée par la municipalité pour exécuter des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable. À ce sujet, la Municipalité vous transmet intégralement une copie de la lettre qui a été expédiée aux plaignants par le ministère, soit :

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 5 novembre 2008 et des commentaires que vous avez formulés lors de la rencontre du 16 décembre 2008 avec messieurs André Gagnon et Robert Langlois du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la gestion du dossier de l'eau potable par le conseil de la Municipalité de Saint-Irénée.

Dans la pétition que vous avez transmise au Ministère, vous contestez la solution proposée par la municipalité pour exécuter des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable.

La Direction générale des infrastructures est impliquée dans le projet de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable de la municipalité depuis la réception, en octobre 2001, d'une demande d'aide financière se rapportant à ce projet. Nous avons, depuis, participé et suivi étroitement en compagnie des autres intervenants aux dossiers (la municipalité, les consultants et le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs) toute la démarche visant à bien définir techniquement la nature des ouvrages ainsi que l'envergure des coûts qui leur sont associés.

L'approvisionnement en eau souterraine est une option pour laquelle dès le départ beaucoup d'énergie a été déployée dans le cadre des études préliminaires. À cet effet, deux campagnes exhaustives de recherches en eau ont été effectuées sur le territoire environnant le secteur desservi. Les résultats de ces activités hydrogéologiques se sont révélés non concluants à la fois en terme de qualité et de quantité d'eau pouvant être produite. D'une part, certains paramètres dépassaient la norme fixée au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), et d'autre part, la capacité des puits exploratoires ne rencontrait pas les besoins en eau de consommation de l'ensemble des usagers.

Dans les circonstances, l'autre option valable se voulait celle d'un approvisionnement en eau de surface avec traitement par le biais d'une usine de filtration. C'est la solution qui a été retenue par les principaux acteurs au dossier. Une solution rencontrant les objectifs du Ministère, puisqu'elle

permet de respecter les critères de qualité au RQEP, et qu'en même temps, elle constitue le choix le plus économique.

Par ailleurs, je vous rappelle que le 16 septembre 2008, le conseil de la Municipalité de Saint-Irénée a présenté au Ministère pour approbation le règlement d'emprunt 261-2008 décrétant des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable. Pour l'approbation d'un règlement d'emprunt, le Code municipal du Québec prévoit que certaines procédures doivent être respectées, notamment la parution d'un avis public et la consultation des personnes habiles à voter. Dans ce cas, l'avis public de la municipalité diffusé le 27 août 2008 prévoyait que le registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter était disponible le 15 septembre 2008, de 9h à 19h, au bureau de la municipalité sis au 122 rue Principale, Saint-Irénée. Après vérification, nous avons constaté qu'aucune personne habile à voter n'a apposé sa signature au registre. À ce moment, les 553 personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste électorale étaient réputées en faveur du projet. Le règlement a été approuvé par la ministre le 7 octobre 2008.

Compte tenu que le ministère a déjà participé et suivi étroitement l'ensemble des démarches techniques reliées à la nature des ouvrages ainsi qu'à la détermination des coûts de ces travaux et que les personnes habiles à voter de la municipalité ont approuvé le règlement d'emprunt, le **MINISTÈRE N'ENTEND PAS POURSUIVRE D'AVANTAGE DANS CE DOSSIER.**

Gérald Fleurent,
Coordonnateur au traitement des plaintes relatives aux municipalités



INSCRIPTION À LA PÉTANQUE

Dans le but de former des équipes et préparer notre saison 2009, les adeptes de la PÉTANQUE sont priés de s'inscrire par téléphone auprès de Madeleine Girard : (418) 452-3550 ou de Jean-Claude Verreault : (418) 452-8254 avant le 1^{er} mai 2009.

Nous avons bien hâte de vous rencontrer : les réguliers (ères) comme les nouveaux (nouvelles)... Au plaisir de vous voir.

MESSAGE DE VOTRE BUREAU DE POSTE

D'ici le 10 avril, une inspection sera faite pour la clientèle desservie par facteur. Il est à noter que l'adresse civique doit être inscrite sur la boîte postale et être visible par le facteur. Pour les boîtes postales multiples, vous devrez cadenasser votre casier pour recevoir votre courrier. Pour les nouveaux résidents, veuillez vous présenter au bureau de poste pour l'inscription. Il est important de ne pas obstruer l'accès de votre boîte postale par les bacs à ordures/recyclage lors de la cueillette de ceux-ci. Depuis janvier, Postes Canada a amélioré le service en implantant un nouveau système informatique. Il est maintenant possible de payer vos transactions par cartes de débit ou crédit. Pour plus de renseignement, (418) 452-8252.



Au plaisir de vous servir.

Marie-France Gagnon, Maître de poste

Fin

Marie-Claude Lavoie